


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

 <p>USSON-EN-FOREZ VILLAGE SPORT NATURE</p>	<p>Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON-EN-FOREZ</p>	<p>Délibération n° D20241103-04 Du 11 mars 2024 VIERGE DE CHAMBRIAC RÉSULTAT DE LA SOUSCRIPTION</p>
--	--	---

Nombre de membres			Date de la convocation	05.03.2024
Afférents au conseil municipal	15		Date d'affichage	05.03.2024
En exercice	15			
Qui ont pris part à la délibération	15	Pouvoir		

L'an deux mille vingt-quatre, le onze du mois de mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Hervé BÉAL - maire

Étaient présents : BEAL H – FOLLEAT J – GALLON M – RIVAL N - DELORME D – MAILLET-BERT P – CHATAING P – BONNEVAUX V – PITAVY A – DAURELLE T - JOUMARD-DESSALCES S - SIBAUD-BUSSAC L — PAULET N – MAURICE M – BOUREILLE C (15)

Absents : (0)

Secrétaire : Josette FOLLÉAT

VIERGE DE CHAMBRIAC
RÉSULTAT DE LA SOUSCRIPTION

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'un appel à dons avait été lancé en 2022-2023 pour participer au financement de la réalisation d'une copie de la Vierge de Chambriac.

Exécution financière de l'opération

Dépenses		Recettes	
Réalisation de la copie - payé en avril 2023	3 855 €	Participation des Sœurs de Notre dame de Chambriac	1 000 €
Polychromie – facture non reçue	1 000 €	Dons	525 €
Total dépenses	4 855 €	Total recettes	1 525 €
<u>Reste à charge de la commune</u>	<u>3 330 €</u>		

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- **Prend** acte de la somme récoltée ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait à Usson en Forez, le 13 mars 2024.

Hervé BÉAL, Maire

Josette FOLLÉAT, secrétaire de séance

